

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE  
Direction des services du cabinet  
Bureau de la sécurité routière

---

DEMANDE DE CARTE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

---

PHOTO

NOM PATRONYMIQUE .....

NOM D'EPOUSE (le cas échéant) .....

PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE .....

LIEU DE NAISSANCE .....

DEPARTEMENT ou PAYS DE NAISSANCE .....

Si naissance dans un pays étranger

Nom et prénom du père .....

Nom de jeune fille et prénom de la mère .....

ADRESSE DOMICILE .....

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Téléphone

Mail :

Indication professionnelle

- Expérience professionnelle
- Examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

A ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'autorité ayant délivré la carte.

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1) le formulaire de demande de la carte professionnelle
- 2) copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers)
- 3) une photocopie recto-verso du permis de conduire de catégorie B
- 4) 2 photographies d'identité récente (format carte nationale d'identité)
- 5) copie de l'attestation délivrée par le préfet après vérification par un médecin agréé de l'aptitude à la conduite automobile
- 6) copie d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois
- 7) justifier de l'aptitude professionnelle :
  - soit justifier d'une aptitude professionnelle d'une durée minimale d'un an, dans des fonctions de conducteur professionnel de transport de personnes au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle. Joindre toute pièce justificative :
    - salarié** : attestation ou contrat de travail + 12 bulletins de salaires (si temps partiel à 50% joindre 24 bulletins de salaires), carte professionnelle
    - Non salarié** : Kbis + le cas échéant copie de la carte professionnelle, carte de qualification de conducteur, licence de transport, dernier bilan simplifié.
  - soit attestation de réussite à l'examen de conducteur de VTC
- 8) pour toute demande de renouvellement : si la carte a été délivrée depuis plus de 5 ans, joindre la copie de l'attestation de formation continue datant de moins de 5 ans.

### Modalités de dépôt du dossier

- Par courrier à l'adresse ci-dessous
- Au guichet ouvert les mardi et jeudi de 8h30 à 12h – vendredi de 8h30 à 14h

Après validation du dossier par la préfecture, le paiement devra être effectué auprès de l'imprimerie nationale qui adressera directement le titre sécurisé au demandeur.